

NOTE A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENTS DES COMITES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX

(A diffuser à l'ensemble des clubs)

A l'occasion de la mise en œuvre des championnats de Tir de Précision il est rappelé que, s'agissant d'une épreuve individuelle qualificative au Championnat de France, les Etrangers Hors Communauté Européenne ne sont pas autorisés à participer à ce championnat et leurs phases qualificatives.

Le b) de l'article 3 du Règlement des Championnats de France sera modifié en conséquence dans le RAS 2021, mais est d'ores et déjà applicable. Il sera libellé comme suit :

b) Joueur (ou joueuse) hors UE : pour tous les Championnats de France et leurs qualificatifs, à l'exception de l'individuel ***et du tir de précision***, il ne pourra être accepté qu'un joueur (ou joueuse) hors UE par équipe.

Fait à Marseille, le 27 janvier 2020.

La F.F.P.J.P.